

1- IDENTIFICATION DES INTERVENANTS

	Requérant	Propriétaire (si différent du requérant)
Nom / Prénom	_____	_____
Adresse	_____	_____
Code postal	_____	_____
Personne ressource*	_____	_____
Téléphone	_____	_____
Télécopieur	_____	_____
Adresse électronique	_____	_____

* Si différent du requérant ou du propriétaire

2- INFORMATION SUR LA SITUATION ACTUELLE

Adresse des bâtiments existants	_____	
N° de lots du Cadastre du Québec	_____	
Type d'occupation actuelle	_____	
Immeuble de type habitation locative	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

3- INFORMATION SUR LE PROJET

Occupation projetée	_____	
Superficie de plancher à construire _____ m ² / à transformer _____ m ² / à démolir _____ m ²		
Description générale	_____ _____ _____ _____ _____ _____	

4- PIÈCES JOINTES

La demande est accompagnée des documents suivants :

- le plan d'arpentage du terrain destiné au projet ;
- le certificat de localisation de toute construction déjà érigée sur ce terrain, y compris la description technique ;
- une copie authentique de tout titre établissant que le requérant est propriétaire du terrain destiné au projet ou un document établissant que le requérant détient une option d'achat de ce terrain ;
- le cas échéant, la procuration établissant le mandat de toute personne autorisée à agir au nom du propriétaire ;
- une déclaration signée par le propriétaire ou son mandataire, établissant les types d'occupation de tout bâtiment visé par le projet particulier ;
- dans le cas où une occupation à des fins d'habitation, de manière locative, est déclarée, la liste des locataires des douze derniers mois, le montant des loyers, l'échéance des baux et une déclaration des mesures prévues pour la relocalisation et l'indemnisation des locataires conformément à la loi ;
- un écrit exposant les motifs de la demande ;
- une étude d'impact sur la circulation pour un projet commercial d'une superficie supérieure à 4 000 m² ou pour un immeuble comprenant plus d'un établissement de vente au détail d'une superficie de plancher de 1 000 m² et plus ;
- et le paiement des droits exigibles.

5- DÉCLARATION

Les soussignés déclarent que les renseignements ci-haut sont exacts et complets, et s'engagent à respecter les dispositions du règlement obligeant le dépôt du projet particulier au plus tard 120 jours après la date de réception inscrite au formulaire de notification. À défaut de déposer le programme de développement dans les délais prévus, la présente demande deviendra caduque.

Signature du requérant

Date : _____

Signature du propriétaire

Date : _____